

A qui de droit,

Je me demande comment une telle demande (a savoir l'ajout d un resto et d' salle de réception),

en est rendu là.

Permettre l' ouverture d'une salle de réception (capacité de 800 personnes) dans un quartier RESIDENTIEL, c'est tout à fait abusif.

Ces 800 clients qui vont quitter le 1420, vers les 23h, ne seront plus tout-a fait eux-même, disons ça comme ça. Ils vont réchauffer leur moteur, parler fort, faire du bruit...

Quand on achète une propriété près d'une artère commerciale comme Bernard, Laurier, Van Horne, on s'attend à une certaine activité. Ce qui n'est pas le cas ici. En plus le 1420, est adossé à notre belle montagne.

Quelle énergie ce projet du 1420 nous a faits dépenser depuis sa construction, nous les gens du quartier alors que cette demande aurait mourir au feuilleton.

Pour les mêmes raisons, je m oppose à l,ouverture d un,resto au 1420.

Normand Dubuc